



## Remuneration heures de nuit

Par **eduraiss**, le **09/12/2013 à 19:16**

Bonsoir le forum

Voila j'aimerais savoir une chose. Je travail de nuit depuis longtemps et au mois de novembre il y a eu deux jours feries et j'ai pris deux repos de nuit  
Ses quatre jours ont été rémunéré en heure de jours

Est-ce normale?

Merci de vos réponses  
Cordialement,

Par **moisse**, le **09/12/2013 à 19:34**

Bonsoir,

Non ce n'est pas normal.

L'employeur a le choix entre maintien du salaire, comme si vous aviez travaillé, ou l'application au plus avantageux de la règle du 10%.

Mais en aucun cas considérer qu'il s'agit du taux horaire sans la majoration de nuit.

Par **eduraiss**, le **09/12/2013 à 19:45**

Re

merci beaucoup moisse

Cordialement,